

Zeitschrift: Revue suisse de photographie
Herausgeber: Société des photographes suisses
Band: 7 (1895)
Heft: 1

Rubrik: Faits divers

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

de fer grinçait en se refermant derrière l'attelage, tandis que le capitaine, le cœur serré songeait que, — au delà de cette porte, — s'ouvrait devant lui un avenir désolé, — Aymon se prit à écouter le trot lointain du cheval sur la route durcie, et scandant du doigt le rythme du vers, il déclama :

Quadrupedante putrem sonitu quatit ungula campum!

(A suivre.)

FAITS DIVERS

Concours de la goutte d'eau.

En ouvrant ce concours, notre but était bien moins d'éclaircir une question scientifique que de poser un problème de photographie instantanée.

La question scientifique, en effet, semble avoir été résolue par les travaux théoriques et pratiques de Savart¹, Magnus², Rayleigh³ et principalement par ceux de M. Philippe Lenard⁴, de Bonn, qui a pu déterminer avec toute la sûreté désirable la courbe elliptique de la goutte d'eau à un point donné de sa chute.

Le problème de photographie instantanée présentait à lui seul un réel intérêt et des difficultés considérables, dignes de tenter quelques amateurs d'élite.

Nous devons constater que ceux qui ont affronté le concours n'ont pas été très nombreux et bien moins encore ceux qui ont présenté un travail réellement intéressant.

¹ Savart. *Ann. de chimie et de physique*, 53, p. 337, 1833.

² Magnus. *Pogg. Annalen*, 95, p. 1, 1855, et 106, p. 1, 1859.

³ Lord Rayleigh. *Proc. Roy. Soc.*, 29, p. 71, 1879.

⁴ Ph. Lenard. *Annalen der Physik und Chemie*, neue Folge. Band XXX, 1887.

Comme on pouvait s'y attendre, M. le Dr Ph. Lenard, un des concurrents, s'est trouvé à la tête des lauréats. Le travail qu'il a présenté est assurément le meilleur, le plus documenté. Nous espérons pouvoir en donner sous peu quelques extraits accompagnés d'une planche où les gouttes d'eau seront amplifiées. A côté de cette belle étude, il faut consigner les remarquables photographies de M. Ch Lansiaux, de Paris, qui, avec une patience et une habileté sans égales, a présenté un superbe exposé de la question. Nous n'aurions qu'un petit reproche à faire à l'auteur, c'est que quelques-unes de ses photographies semblent avoir subi quelques déformations inhérentes à l'emploi de l'obturateur à plaques présentant une mince fente. Néanmoins, les résultats de ce travail sont des plus intéressants au point de vue de l'instantanéité.

Une troisième étude, et c'est la dernière que nous mentionnerons, est due à M. A. Preuss, ingénieur, à Berlin. L'auteur s'est servi d'un dispositif décrit avec une extrême précision et fort ingénieux ; les résultats qu'il a consignés sont excellents, seulement ils présentent une légère infériorité sur les premiers, en ce que les épreuves ne sont guère que de moitié grandeur naturelle.

En présence de ces résultats, le jury a cru devoir attribuer à chacun des lauréats, MM. Lenard et Lansiaux, une médaille de vermeil et à M. Preuss, une médaille d'argent. Quant aux autres concurrents restés fort en arrière, le jury n'a pas cru devoir leur accorder aucune récompense.

* * *

**Concours international d'impressions photomécaniques
ouvert par les Sociétés photographiques suisses et la « Revue suisse
de photographie ».**

La *Société photographique de Berne*, la *Société genevoise de photographie*, la *Société photographique de Lausanne*,

le *Photo-Club de Neuchâtel*, le *Club photographique de Vevey* et la *Revue suisse de photographie* ouvrent un concours entre les divers établissements d'impressions photomécaniques.

Règlement du concours.

ART. 1. — Tous les procédés sont admis au concours moyennant que la photographie soit utilisée pour faire le cliché, et les encres grasses pour le tirage de l'épreuve. Les procédés purement photographiques sont exclus.

ART. 2. — Le concours ouvert le 1^{er} février sera fermé le 30 avril 1895.

ART. 3. — Pour concourir, il faut envoyer 1400 planches du format extérieur 16×24 cm. à M. le Directeur de la *Revue suisse de photographie*, Genève, avant la date de fermeture du concours. Ces planches ne porteront aucune impression typographique, mais elles seront accompagnées d'une lettre indiquant le nom et l'adresse du concurrent, le procédé d'impression employé, le titre de la planche.

ART. 4. — Les planches reçues seront publiées mensuellement et au fur et à mesure de leur réception dans la *Revue suisse de photographie*.

ART. 5. — Le jury sera composé des présidents des Sociétés photographiques de la Suisse, mentionnés ci-dessus et du Directeur de la *Revue suisse de photographie*. Les récompenses consisteront en médailles de vermeil, d'argent et de bronze, soit 2 médailles de vermeil, 4 d'argent et 8 de bronze. Les lauréats ayant reçu une médaille de vermeil auront droit à une page d'annonce gratuite et ceux ayant reçu une médaille d'argent, à une demi-page

dans la *Revue suisse de photographie*, cela pendant une année entière à partir de la fermeture du concours.

Prof. D^r E. TAVEL, *président de la Société photographique de Berne.*

D^r E. BATAULT, *président de la Société genevoise de photographie.*

C^{te} DE REUTERSKIOLD, *président de la Société photographique de Lausanne.*

E. CHABLE, *président du Photo-Club de Neuchâtel.*

O. NICOLLIER, *président du Club photographique de Vevey.*

D^r E. DEMOLE, *directeur de la Revue suisse de photographie.*

* * *

Les plaques Beernært de Gand ¹.

En 1893, nous annonçons qu'une société anonyme venait de se fonder pour la fabrication des plaques photographiques, à Gand, portant le nom bien connu d'Edouard Beernært. Aujourd'hui nous devons constater que non seulement cette entreprise s'est considérablement agrandie, mais encore que la qualité de ces plaques s'est sensiblement accrue. Nous ne pouvons que les recommander en toute sécurité à nos lecteurs qui ne regretteront pas de les avoir essayées.

* * *

Primes à nos abonnés.

Nous offrons à nos abonnés au prix très réduit de fr. 4,95 au lieu de fr. 8,75, une collection de six vues anaglyphiques 13 × 18 et quatre 8 × 8, avec une face-à-main, le tout contenu dans un élégant portefeuille.

¹ Comptoir suisse de photographie, Genève.

Une seconde prime consiste dans une collection de photocollographies reproduisant des tableaux d'artistes suisses. Il y a trois séries in-8° et in-4° comprenant chacune 50 planches au prix de fr. 15, laissées pour nos abonnés à fr. 10,50.

* * *

**Programme du neuvième concours photographique du
« Journal des Voyages ».**

Le motif proposé pour le neuvième concours est le suivant : *Types en costume du pays.*

Tout abonné ou lecteur du *Journal des Voyages* a le droit de concourir, à la condition expresse que les œuvres envoyées n'aient pas été présentées à d'autres concours.

Le nombre des sujets n'est pas limité. Les épreuves de chaque sujet, dont les dimensions *minima* ne seront pas inférieures à celles données par la plaque 9×12 , devront être tirées sur n'importe quel papier, à l'exclusion cependant de celui au ferroproussiate, et collées sur carton. Toutefois les *épreuves stéréoscopiques* sont admises au concours à condition qu'elles soient montées aux dimensions du Congrès, c'est-à-dire : hauteur, 70 millimètres ; largeur, 66 millimètres ; écartement des épreuves, 4 millimètres. Il sera fourni *deux* exemplaires de chaque sujet et ces exemplaires *ne seront pas rendus*. Chacun portera, *au dos*, son titre et une devise. Chaque envoi sera accompagné d'une enveloppe cachetée, reproduisant cette devise en suscription. A l'intérieur elle contiendra : 1° l'adresse et le nom de l'auteur (*très lisible*) correspondant à la devise ; 2° la désignation précise du lieu où a été pris le motif ; 3° une notice servant à le définir (histoire, géographie, légende, signification locale, etc.) ; 4° l'indication de la plaque, de l'objectif, du diaphragme (en fonction du foyer) et du révélateur employés, ainsi que le temps de

pose, l'heure du jour et l'état du ciel ; 5° la mention du papier et du genre de virage dont on s'est servi pour l'obtention de l'épreuve positive.

Si l'objectif n'est pas signé on mentionnera : objectif courant du commerce (simple ou double).

La plaque sera désignée par ses dimensions et sa marque de fabrique. Les concurrents sont priés de répondre *rigoureusement* à toutes ces indications et dans l'ordre ci-dessus énuméré. Les épreuves devront être envoyées, 12, rue Saint-Joseph, à Paris, au Directeur du *Journal des Voyages*, le *31 décembre* au plus tard, et porter sur leur enveloppe, dans l'angle à gauche : *Concours photographique*. Les lauréats seront désignés nominativement dans le n° 915 du 20 janvier 1895. Les reproductions phototypographiques de leurs épreuves paraîtront successivement dans le courant du mois de *février*. 1^{er} prix : médaille d'argent grand module (41^{mm}) ; 2^{me} prix ; médaille d'argent petit module (32^{mm}) ; 3^{me} prix médaille de bronze grand module (41^{mm}) ; 4^{me} prix : médaille de bronze petit module (32^{mm}). Le nom du lauréat sera gravé sur chaque médaille. De plus, des *diplômes* dessinés et gravés spécialement pour nous seront décernés aux candidats qui auront obtenus des mentions honorables.

Les motifs que nous proposerons au cours de l'année 1895 seront les suivants :

Dixième concours : *Pont pittoresque*.

Onzième concours : *Foire ou marché*.

Douzième concours : *Défilé, gorge ou ravin*.

Treizième concours : *Fête patronale ou régionale*.

Le programme relatif à chacun de ces concours sera publié en temps et lieu.

Frédéric DILLAYE.
